

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2022

Séance du 9 février 2022

N° 51

Objet : Rénovation complète des piscines de l'établissement thermal de Digne-les-Bains

Demande de subvention auprès de l'État et de la Région au titre du Contrat d'avenir

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POUCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

| | |
|--------------------|------------------|
| BERTRAND Philippe | FLORES Sylvain |
| CROZALS Florent | REBOUL Childéric |
| BOURJAC Jean Marie | UGHETTO Wendy |
| GRAVIERE Remy | |

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application en ligne Egalité+com

99_DE-004-200067437-20220209-51_09022022

Monsieur Claude SEGOND, rapporteur, expose ce qui suit :

Au titre de sa compétence additionnelle « Gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'établissement thermal de Digne-les-Bains, qui constitue un équipement central de sa stratégie touristique et de son positionnement en qualité de territoire de pleine santé.

Éléments indispensables au fonctionnement de l'établissement thermal, les piscines nécessitent des travaux de rénovation complète pour des raisons de sécurité des ouvrages et de montée en gamme des équipements.

Au vu du montant prévisionnel conséquent de ces travaux et de l'importance de notre établissement thermal à l'échelle régionale :

- le conseil communautaire a délibéré le 17 février 2021 pour inscrire ce projet au sein du Contrat d'Avenir et le 30 juin 2021 pour solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT Rebond ;
- le Conseil régional SUD-PACA a inscrit cette opération dans le projet de convention territoriale d'application du Contrat d'avenir par délibération du 23 avril 2021 ;
- l'État a octroyé à notre agglomération pour ce dossier, le 6 juillet 2021, une première subvention de 192 791 € au titre du FNADT « Rebond » puis, le 15 novembre 2021, une seconde subvention de 407 209 € au titre du fonds Avenir montagnes investissement.
- L'État et la Région se sont accordés pour inscrire cette opération dans la convention territoriale d'application du Contrat d'avenir.

Tenant compte de cette dernière information, le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

| | |
|--|-------------|
| Dépenses H.T | 2 400 000 € |
| Recettes H.T | 2 400 000 € |
| Dont : | |
| • Subvention État – FNADT REBOND (8 %) | 192 791 € |
| • Subvention État – Avenir Montagnes Investissement (17 %) | 407 209 € |
| • Subvention État – DSIL (15 %) | 360 000 € |
| • Subvention Région – Contrat d'avenir (40 %) | 960 000 € |
| • Autofinancement PAA (20 %) | 480 000 € |

Il vous est proposé :

- D'approver le nouveau plan de financement de ce projet d'investissement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à déposer les demandes de subvention et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



